de canton et de comté, et qui sont des institutions aussi représentatives que le parlement, il est statué que chaque fois qu'il s'agit d'engager dans des dépenses d'un certain chiffre les localités soumises au contrôle de ces conseils, la question doit d'abord être soumise aux électeurs avant qu'elle puisse devenir loi. Le peuple y députe des représentants pour y gérer ses affaires, absolument comme il nous envoie ici pour régler celles de tout le pays : la seule différence est que les premiers corps sont moins considérables que celui-ci. Les représentants, dans le premier comme dans le second cas, le sont à des titres égaux. Lorsque nous décrétons qu'ils soumettront les règlements qu'ils feront à un vote direct du peuple, peut-on nous reprocher de vouloir agir au mépris de la constitution, ou même d'adopter une ligne de conduite injuste ou inconvenante, que de vouloir faire également voter le peuple sur des matières aussi graves que celles-ci? Eh bien ! quand même une telle conduite serait sans exemple, quand même notre législation ne nous servirait de rien pour démontrer que c'est le droit du peuple d'être consulté sur toutes les questions qui l'intéressent essentiellement, je répète que nous devrions établir la chose comme précédent. (Ecoutez! écouter!) Je suis loin de vouloir dire, cependant, que je suis le moins du monde opposé à une dissolution des chambres, mais je suis convaincu que dans ce cas une foule d'autres questions secondaires surgiraient et empêcheraient le peuple de s'exprimer aussi directement que si la question lui était poséo purement et simplement. Il est de la plus grande importance qu'avant le règlement final de cette question, elle soit soumise au pays d'une manière ou d'une autre. Je suis eu faveur de toute proposition qui a pour but de mettre la question devant le peuple, de n'importe quelle façon, plutôt que de consentir à voir le projet voté sans cette sanction des électeurs, de même que je voudrais voir le public secouer l'apathie dont s'est plaint l'hon. député de Peel, et que je regarde comme existant à un degré malheureusement trop vrai. L'hon. représentant du comté de Peel a prétendu qu'on ne trouverait pas six députés dans cette chambre qui diraient que ce pays peut continuer de prospérer (moi je dis qu'il le peut) pendant encore dix ans comme durant les dix dernières années, sans changements; mais je suis de ceux, en petit nombre il est vrai, qui croient qu'il serait très désirable d'avoir un changement dans la

représentation dans cette chambre des diverses sections de la province, et que le Haut-Canada, contribuant plus largement au revenu public que le Bas-Canada, devait conséquemment avoir plus d'influence dans la disposition de ce revenu. Ceux qui partageaient cette opinion ont agité la question de changer la constitution en ce sens, mais je n'ai jamais songé que le Bas-Canada se considérât pour cela à la veille d'une révolution ni que le Haut-Canada se crût arrivé au point de ne pouvoir obtenir justice sans recourir à cette extrémité. Tout en croyant le jour venu de s'unir avec les provinces d'en-bas pour en retirer un accroissement de force et de stabilité, accroissement qui ne résultera certainement pas des résolutions qui viennent d'être votées, cependant je ne désire pas qu'il soit fait aucun changement constitutionnel sans donner au peuple la plus entière faculté de faire connaître son sentiment sur son opportunité. Je voudrais que le projet fût présenté au peuple en même temps qu'une proposition d'union législative, afin de s'assurer s'il préfère ou non celle ci à l'union fédérale. On m'a reproché d'avoir, dans la discussion que j'ai faite des résolutions, apporté des arguments qui étaient aussi favorables et applicables à l'union fédérale qu'à l'union législative, et que je n'ai rien dit qui pût faire pencher la balance en faveur d'un projet plutôt que de l'autre. J'avoue en effet qu'en choisissant trois ou quatre endroits isolés de l'argumentation de n'importe qui on peut arriver à lui faire dire précisément le contraire de sa pensée; mais, je soutiens qu'en coordonnant et en résumant toutes mes observations, on verra qu'elles sont plutôt en faveur d'une union législative. On trouvera sans doute que tous les arguments que j'ai apportés au soutien de la fédération sont également des arguments en faveur d'une union législative, mais on se rappellera aussi que j'ai surtout appuyé sur l'économie considérable qu'on réaliserait par ce dernier projet. Je regarde cette raison comme tout à fait concluante dans la conjoncture où se trouve placé le pays, par suite du manque de récoltes et de la dépression des affaires causée par les troubles des Etats-Unis. La situation économique du Canada ne lui permet pas d'encourir de nouvelles charges, et si notre constitution doit subir des changements, qu'ils aient plutôt pour effet d'alléger son fardeau que de l'augmenter. S'il nous faut grever d'avantage le budget pour armer le pays, qu'on diminue les dépenses sur d'autres